

CONFIDENTIEL

N O T I C E

concernant la mission au Caire de M. Max Petitpierre,  
membre du CICR (du 5 au 14 décembre 1971)  
[Entretien avec M. M. Boisard, délégué du CICR en Egypte,  
le 24 décembre 1971]

M. Petitpierre a été reçu successivement par

MM. Mahmoud Fawzi, premier ministre

Mourad Ghaleb, Ministre d'Etat pour les Affaires  
étrangères (en l'absence du Ministre  
des Affaires étrangères, M. Mahmoud  
Riad, à New-York à l'époque de la  
visite)

les dirigeants du Croissant-Rouge égyptien

M. Hassouna, secrétaire général de la Ligue arabe

1° Entretien Petitpierre/Mahmoud Fawzi

M. Petitpierre a souligné, pour commencer, que sa mission, comme celle effectuée par d'autres membres du CICR auprès des pays impliqués dans la crise du Moyen-Orient, était une mission de courtoisie et d'information.

Abordant ensuite la question de l'application des 4ème et 3ème convention, M. Petitpierre a fait part à son interlocuteur des appréhensions du CICR à propos de la violation de la 4ème convention (protection de la population civile) dans les territoires occupés: expulsions, transferts en masse, destruction de maisons, punitions collectives, traitement des internés civils.

M. Petitpierre a informé M. Fawzi que le CICR était prêt à faire des offres de service en tant que substitut

./.

de la puissance protectrice, avec les réserves évidents relatives aux limites d'un tel mandat.

En ce qui concerne la 3<sup>ème</sup> convention, M. Petitpierre a suggéré la libération du prisonnier de guerre blessé, le major Eyal, dont le sort préoccupe depuis longtemps le CICR; affirmant que ce dernier mettrait tout en oeuvre pour obtenir qu'Israël procède également à des libérations de prisonniers. Il ne devait pas s'agir en l'occurrence d'un échange, mais de "libérations unilatérales simultanées".

Il a proposé également un échange général des prisonniers de guerre sur une base purement humanitaire, invoquant la "longue période de détention" (plus de 2 ans pour la plupart des prisonniers) M. Petitpierre s'est basé, ce faisant, sur le droit d'initiative humanitaire du CICR.

M. Mahmoud Fawzi a remercié son interlocuteur, soulignant simplement qu'aucun problème n'était sans solution. Puis M. Fawzi a évoqué les relations entre la Suisse et l'Egypte.

Après les nuages qui ont assombri ces relations, a déclaré M. Fawzi, Le Caire est aujourd'hui satisfait de la position des autorités suisses. Il n'y a plus de malentendu entre les deux pays. Il reste toutefois une zone d'ombre, résultant de l'attitude de la presse suisse, malinformée et toujours anti-arabe. Il y a, il est vrai, une amélioration dans ce domaine, mais la presse suisse reste encore partielle dans ses appréciations. Les autorités n'y peuvent rien, ajoute M. Fawzi, qui dit connaître fort bien ce que représente en Suisse le concept de liberté de la presse. (M. Boisard, présent à l'entretien, note à ce propos, que les remarques du premier-ministre ne constituaient pas un reproche, mais que M. Fawzi avait plutôt l'air chagriné)

Le premier-ministre a exprimé ensuite l'espoir de voir les capitaux occidentaux attirés en Egypte. Le système actuellement mis en place, qui consiste en une totale liberté dans le cadre de la loi égyptienne et n'est autre qu'une système capitaliste, devrait encourager les détenteurs de capitaux. M. Fawzi souhaite que les capitaux suisses s'investissent dans le plan de développement du tourisme en Egypte.

Enfin, le premier-ministre évoquant la diplomatie secrète et la diplomatie sur la place publique, déclare que l'Egypte a choisi aujourd'hui une voie moyenne. Il souhaite que l'on tienne compte du fait que les déclarations publiques ne correspondent pas nécessairement à l'évolution des négociations secrètes.

## 2° Entretien Petitpierre/Mourad Ghaleb

M. Petitpierre fait à M. Ghaleb le même exposé qu'à son précédent interlocuteur.

Dans sa réponse, M. Mourad Ghaleb laisse entendre, en termes voilés, que la tendance à la désignation d'une puissance protectrice fait actuellement des progrès au Caire. [Selon des informations recueillies ultérieurement par M. Boisard, une préférence se dessinerait en l'occurrence en faveur d'un Etat plutôt que du CICR. Des sondages auraient eu lieu déjà auprès d'une puissance européenne]

Le Ministre d'Etat a exprimé d'autre part la crainte qu'au cas où le CICR serait désigné comme substitut de la puissance protectrice, il ne se voie conduit à protéger les juifs arabes, sur la base de la 4ème convention. [Cette crainte, note M. Boisard, est totalement injustifiée et

M. Ghaleb a pêché en l'occurrence par manque d'information]

3<sup>o</sup> Entretien Petitpierre/Croissant-Rouge

Le Président du Croissant-Rouge remet à M. Petitpierre un memorandum portant sur les points suivants:

- 1) demande au CICR de réaffirmer explicitement devant Israël et l'opinion mondiale, l'applicabilité de la 4<sup>ème</sup> convention
- 2) dénonciation des violations de la convention par Israël et demande au CICR de protester contre elles.  
(destructions de maisons comme punitions collectives, transferts des populations de Gaza, expulsions vers la rive occidentale du Jourdain, etc...)
- 3) Problème des internés civils: le memorandum demande
  - a) que la puissance détentrice notifie toute capture au CICR [Israël répond à des demandes précises mais ne notifie pas les captures de commandos au fur et à mesure]
  - b) un droit de visite immédiat et non pas seulement après interrogatoire, comme jusqu'à présent
  - c) une amélioration des conditions de détention (séparation des détenus de droit commun et des internés administratifs)
  - d) un statut similaire à celui des prisonniers de guerre pour les commandos pris les armes à la main.

Ce memorandum a été remis à M. Petitpierre sans commentaires exhaustifs, le document parlant de lui-même. M. Petitpierre a pris acte de son contenu.

#### 4° Entretien Petitpierre/Hassouna

Il s'est agi d'une visite de courtoisie. L'entretien n'apporte aucun élément particulier.

#### Commentaires et impressions de M. Boisard

Le prisonnier de guerre israélien blessé, le major Eyal, a été libéré deux jours après la visite de M. Petitpierre à M. Mourad Ghaleb. En contrepartie, Israël a relâché dix prisonniers, à savoir 6 civils (army workers) plus 4 soldats dont la libération était souhaitée par le Caire. Selon M. Boisard, Israël a fait en l'occurrence un geste à l'égard du CICR. Ce dernier va maintenant s'efforcer d'obtenir la libération réciproque des prisonniers restant, sur la base d'une ou de plusieurs "opérations unilatérales simultanées", en profitant de la sensible amélioration du climat qui est résultée de cette première réussite.

A noter qu'aucune allusion n'a été faite en Egypte à la libération du major Eyal et à sa contrepartie.

Fait à souligner: M. et Mme Petitpierre ont reçu en Egypte le meilleur accueil. Ils ont été ici les invités du gouvernement égyptien qui a fait preuve d'une large hospitalité dans la plus grande discrétion.

Le Caire, le 27 décembre 1971

TZ/ha

Xrey